

L'Ecole de culture générale et de commerce (ECGC) fait partie du gymnase, avec l'Ecole de maturité. Les élèves y préparent en trois ans un certificat de culture générale. Les adultes ont également la possibilité de l'obtenir en cours du soir.

En détail

A l'exception de l'option **commerce (communication/information)**, la première année est un tronc commun pendant lequel les élèves suivent des cours dans le prolongement de la scolarité obligatoire. C'est en 2^e année que commence la spécialisation dans l'une des quatre autres options proposées : **sociopédagogique, santé, artistique ou socio-éducative**. C'est également au cours de la 2^e année que les élèves réalisent un stage de 2 semaines en milieu professionnel en rapport avec l'option suivie. Dans l'option socio-éducative, les études sont assorties de plusieurs stages tout au long des 3 ans.

Cinq options à choix

Les options *sociopédagogique, santé, artistique, socio-éducative et commerce (information et communication)* préparent les élèves à des formations supérieures dans les domaines de l'enseignement, de la santé, des arts, du social et de l'économie.

Maturité spécialisée ou maturité professionnelle

- Après le certificat de culture générale, les études peuvent être complétées par une **maturité spécialisée**. Voir la fiche [Maturité spécialisée](#).
- Après le *certificat de culture générale de l'option commerce (communication/information)* et de *l'option socio-éducative*, la formation peut être poursuivie, essentiellement par de la pratique professionnelle, en vue de l'obtention du CFC d'employé-e de commerce assorti de la **maturité professionnelle commerciale** ou du CFC d'assistant-e socio-éducatif/-ve et de la **maturité professionnelle santé-social**.

En 2010, 660 certificats de culture générale ont été délivrés, dont 15 après une formation en cours du soir.

Source : Direction générale de l'enseignement postobligatoire - DGEP, Rapport annuel

Admission

L'Ecole de culture générale et de commerce est accessible aux élèves qui ont obtenu un certificat d'études de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) ou de la voie secondaire générale (VSG) avec au moins 14 points au total des évaluations de français, mathématiques et une langue étrangère (anglais ou allemand).

Comment et quand s'inscrire ?

Les inscriptions ont lieu en 9^e année, par l'intermédiaire de l'établissement scolaire. Par la suite, les élèves sont attribués aux différents gymnases selon leur domicile, leur choix d'option et l'équilibre des classes.

Les élèves provenant d'une école privée sont soumis à un examen d'admission qui a lieu en mai dans un gymnase vaudois. **Délai d'inscription : fin mars.**

Renseignements à l'adresse www.vd.ch/gymnase, Examens d'admission et délais d'inscription (colonne de droite).

Bon à savoir

A certaines conditions, les études gymnasiales peuvent être suivies dans des classes spéciales. Voir la fiche [Classes pour artistes et sportifs d'élite](#).

Et après ?

Moyennant des compléments de formation (maturité spécialisée ou professionnelle), le certificat de culture générale ouvre les portes des hautes écoles spécialisées, en principe dans le domaine de l'option suivie, ou débouche sur l'emploi (options professionnalisantes). En revanche, il ne permet pas d'entrer directement à l'Université.

Pour les adultes aussi

Il est possible d'obtenir un certificat de culture générale dans le cadre d'études du soir. Seules sont proposées les options sociopédagogique et santé. Les études durent entre 1 et 4 ans, selon le niveau des candidats, et sont accessibles après une formation professionnelle ou une expérience de vie jugée équivalente.

Vous voulez en savoir plus ?

Consulter les pages consacrées à l'Ecole de culture générale et de commerce sur Internet, à l'adresse www.vd.ch/gymnase.

Des questions sur les formations et les professions ?

L'information continue sur www.vd.ch/orientation.